

FEDERATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU
Association loi 1901

Siège Social : 28 rue Tronchet- 75009 PARIS

N° Siret : 43003154200037

APE : 7219Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2018

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018



JÉGARD

LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY SOUS BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

FEDERATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU
Association loi 1901

Siège Social : 28 rue Tronchet- 75009 PARIS
N° Siret : 43003154200037
APE : 7219Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FÉDÉRATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

N

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/1/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 11 avril 2019 par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

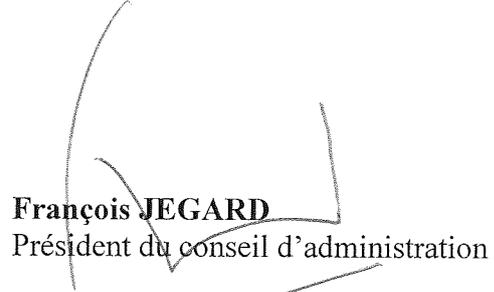
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES

Représenté par



François JEGARD
Président du conseil d'administration

COMPTES ANNUELS

FRC - Fédération pour la Recherche sur le Cerveau

Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amort./Provisions	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	240,00	240,00		
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeuble				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres	11 459,86	11 009,44	450,42	1 819,51
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 660,25		10 660,25	10 519,22
ACTIF IMMOBILISE	22 360,11	11 249,44	11 110,67	12 338,73
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres	301 928,11		301 928,11	186 810,82
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 216 502,86		2 216 502,86	2 137 748,40
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	267 371,17		267 371,17	421 180,27
Charges constatées d'avance	20 845,81		20 845,81	21 157,78
ACTIF CIRCULANT	2 806 647,95		2 806 647,95	2 766 897,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 829 008,06	11 249,44	2 817 758,62	2 779 236,00
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire			cf. annexe	

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	350 047,00	350 047,00
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	260 437,17	182 259,55
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-130 111,75	78 177,62
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	480 372,42	610 484,17
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
- Par subventions fonctionnements		
- Sur autres ressources :		
- Recherche	191 816,69	237 039,66
- Autres		
FONDS DEDIES	191 816,69	237 039,66
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	2 741,44	2 741,44
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 676,51	53 044,63
Dettes fiscales et sociales	58 435,07	66 325,61
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie	2 043 716,49	1 809 600,49
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 145 569,51	1 931 712,17
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 817 758,62	2 779 236,00
ENGAGEMENTS DONNES		

FRC - Fédération pour la Recherche sur le Cerveau

Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Montant net du Chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		10 750,00
Subventions d'exploitation	12 250,00	2 347 096,08
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2 130 132,19	
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL (I)	2 142 382,19	2 357 846,08
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	2 025 519,35	1 946 894,98
Autres achats et charges externes	1 669,33	4 032,23
Impôts, taxes et versements assimilés	201 196,87	196 096,37
Salaires et traitements	88 333,48	88 121,19
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2 019,08	2 543,69
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	7 396,00	10 198,00
TOTAL (II)	2 326 134,11	2 247 886,46
1. RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	-183 751,92	109 959,62
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 108,45	18 469,81
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10 108,45	18 469,81
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	10 108,45	18 469,81
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-173 643,47	128 429,43

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 988,92
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)		2 988,92
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL (VIII)		2 988,92
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 691,25	3 708,81
(+) Report ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	45 222,97	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		49 531,92
TOTAL DES PRODUITS	2 197 713,61	2 379 304,81
TOTAL DES CHARGES	2 327 825,36	2 301 127,19
EXCEDENT ou DEFICIT	-130 111,75	78 177,62
EVALUATION DES PRESTATIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS		
Prestations et dons en nature	258 959,80	311 913,99
Total	258 959,80	311 913,99
CHARGES		
Mise à disposition gratuite de biens et services	258 959,80	311 913,99
Total	258 959,80	311 913,99

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés correspondent aux comptes de l'Association.

L'exercice clos le 31 décembre 2018, est caractérisé par les données suivantes :

➤ Total du Bilan	2 817 758,62 €
➤ Total des produits	2 197 713,61 €
➤ Résultat de l'exercice (déficit)	-130 111,75 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux dont un récapitulatif figure ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés en date du 11 Avril 2019 par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il ressort du compte Emplois / Ressources présenté pour l'année 2018 un montant de collecte auprès du public de 2.077.560 € (incluant le report non utilisé en début d'exercice pour 80.000 €) pour un montant d'emplois affecté aux ressources collectées auprès du public de 2.122.783 €, la différence correspondant à la variation des fonds dédiés pour 45.223 €.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation correspondent au modèle du Plan Comptable Général intégrant les nouvelles dispositions de la réglementation comptable des associations.

Note n°1	Règles et méthodes comptables
Note n°2	Tableau des immobilisations
Note n°3	Tableau des amortissements
Note n°4	Provisions et réserves
Note n°5	Etat des créances et des dettes
Note n°6	Détail des charges à payer, des produits à recevoir et des charges constatées d'avance
Note n°7	Engagements hors bilan
Note n°8	Fonds dédiés
Note n°9	Autres informations
Note n°10	Compte Emplois / Ressources 2018

NOTE N°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été élaborés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices comptables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°2014-03 de l'autorité des Normes Comptables et ses règlements modificatifs ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01. Les règlements CRC n° 2004-12 et 2009-01 n'ont pas reçu d'application particulière.

2) Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|----------------------------------------------|--------------|
| ➤ Logiciels | 1 an |
| ➤ Agencements, aménagements de constructions | 4 ans |
| ➤ Matériel de bureau |] 3 et 4 ans |
| ➤ Matériel informatique | |

Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette inscrite au bilan.

b) Legs

Les legs encaissés sont inscrits dans le compte de résultat.

c) Fonds dédiés

Ce sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers (donateurs, légataires, mécènes, etc.) à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

d) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

e) Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat. Il n'existait ainsi aucune plus ou moins-value latente nette sur placements au 31 décembre 2018.

La trésorerie est désormais placée sur des contrats de capitalisation ou compte sur livret.

Les intérêts courus sont enregistrés en clôture.

3) Changement de méthode – Dérégation aux principes comptables

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note n°2 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Début d'exercice	Acquisitions Apports	Cessions Hors service	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels				
Autres immobilisations incorporelles	240,00			240,00
TOTAL I	240,00	0,00	0,00	240,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeuble bureau				
Aménagements constructions				
Sous-total immeuble	0,00			0,00
Installation Aménagement divers	0,00			0,00
Matériel Bureau Informatique	10 809,87	649,99		11 459,86
Mobilier de bureau	0,00			0,00
TOTAL II	10 809,87	649,99	0,00	11 459,86
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations, créances rattachées				
Dépôts et cautionnements	10 519,22	141,03		10 660,25
TOTAL III	10 519,22	141,03	0,00	10 660,25
TOTAL GENERAL	21 569,09	791,02	0,00	22 360,11

Note n°3 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels				
Autres immobilisations incorporelles	240,00			240,00
TOTAL I	240,00	0,00	0,00	240,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeuble bureau				
Aménagements constructions				
Sous-total immeuble				
Aménagement bureau				
Matériel Bureau informatique	8 990,36	2 019,08		11 009,44
Mobilier de bureau				
TOTAL II	8 990,36	2 019,08	0,00	11 009,44
TOTAL GENERAL	9 230,36	2 019,08	0,00	11 249,44

Note n°4 Provisions et réserves

NEANT

Note n°5 Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Prêts			
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés avoir à recevoir	0,00	0,00	
Clients	0,00	0,00	
Autres créances formation et titres repas	1 075,00	1 075,00	
Autres créances – remb. taxe salaires	4 425,00	4 425,00	
Produits à recevoir - Mécénat	112 000,00	112 000,00	
Débiteurs divers – Dons Rotary à recevoir	184 428,11	184 428,11	
Charges constatées d'avance	20 845,81	20 845,81	
TOTAL GENERAL	322 773,92	322 773,92	0,00
Prêts accordés au cours de l'exercice			
Remboursements obtenus au cours de l'exercice			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus	2 741,44	2 741,44		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 676,51	40 676,51		
Personnel et comptes rattachés	10 745,95	10 745,95		
Organismes sociaux	39 620,46	39 620,46		
Etat	8 068,66	8 068,66		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes :				
Subventions attribuées à verser	2 043 716,49	2 043 716,49		
Charges à payer *				
TOTAL GENERAL	2 145 569,51	2 145 569,51		
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

Note n°6 Détail des charges à payer, des produits à recevoir et des charges constatées d'avance

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	17 787,42
Dettes provisionnées pour congés à payer	10 745,95
Organismes sociaux - charges sur congés payés	5 372,97
Autres charges à payer – organismes sociaux	1 122,44
Actions de Recherche	641 660,00
Subvention équipement Espoir en tête	1 137 056,49
Subventions pathologies membres	265 000,00
TOTAL	2 078 745,27

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Factures à établir	0,00
Produits à recevoir - Mécénat	112 000,00
Dons Rotary à recevoir « espoir en tête »	184 428,11
Intérêts courrus à recevoir	37 562,99
TOTAL	333 991,10

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant
Exploitation	20 845,81
TOTAL	20 845,81

Note n° 7 Engagements hors bilan

Engagements reçus	Années		Montant
Legs A.	2017		150.000
Legs L.	2017		16.000
TOTAL			166.000

Les engagements de retraite ne sont pas valorisés en raison de leur montant non significatif.

Note n°8 Fonds dédiés

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
RECHERCHE				
- Fonds dédiés à la Recherche	237 039,66	0,00	45 222,97	191 816,69
- Fonds dédiés à la Recherche – Autres	0,00		0,00	0,00
Total Fonds dédiés recherches	237 039,66	0,00	45 222,97	191 816,69
SUBVENTIONS				
- Fonds dédiés Subvention	0,00			0,00
Total Fonds dédiés subventions	0,00			0,00
TOTAL	237 039,66	0,00	45 222,97	191 816,69

Note n°9 Autres informations

Lieu d'exploitation et nature de l'activité :

Le siège de la « Fédération pour la Recherche sur le Cerveau » est au 28 rue Tronchet 75009 Paris.

La Fédération a été déclarée à la Préfecture de Paris le 14 février 2000 (JO du 19 février 2000).

La Fédération pour la Recherche sur le Cerveau est une association qui rassemble celles et ceux qui s'engagent à faire avancer la connaissance sur le fonctionnement du cerveau humain pour remédier à ses dysfonctionnements de nature neurologiques et/ou psychiatriques.

La FRC a pour missions de :

Financer la recherche sur le cerveau

En privilégiant la transversalité des projets de recherche

En dotant les plateformes de recherche scientifiques d'outils transversaux

Promouvoir la cause de la recherche sur le cerveau auprès de tous les publics

En organisant la campagne nationale du Neurodon

En constituant un organe commun de représentation des associations membres

Sa durée est illimitée.

La FRC se compose :

D'associations, fonds de dotation ou fondations qui se consacrent au soutien aux personnes atteintes de pathologies neurologiques ou psychiatriques et/ou au financement de la recherche sur ces mêmes pathologies, en distinguant :

1. Six associations / fondations membres :

- L'Association pour la Recherche sur la Sclérose latérale amyotrophique (ARSLA – 111 rue de Reuilly – 75012 Paris)
- La Fondation pour l'aide à la recherche sur la sclérose en plaques (Fondation ARSEP – 14, rue Jules Vanzuppe - 94200 Ivry sur Seine)
- La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie (FFRE - Hôpital Necker Enfants Malades - Bâtiment Carré Necker - 149 rue de Sèvres – 75015 Paris)
- L'Association France Parkinson (18 rue des Terres au Curé – 75013 Paris)
- L'Union Nationale des Familles et Amis des Malades et/ou Handicapés psychiques (UNAFAM – 12 villa Compoint – 75017 Paris).
- AMADYS : 7 rue de la Castellane – 75008 Paris

2. **Les autres associations, fonds de dotation et fondations** poursuivant des objectifs similaires à ceux visés ci-dessus et dont la demande d'adhésion devra être agréée par le Conseil d'administration.

3. **De personnes physiques ou morales** agréées par le Conseil d'administration, en raison des services (contribution matérielle, financière ou morale) qu'elles ont rendus ou sont susceptibles de rendre à la FRC.

Les principales ressources récurrentes de la Fédération sont issues de la générosité du public et sont présentées au rapport financier 2018.

Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature des bénévoles apportées ne sont pas valorisées dans les comptes présentés.

Les prestations et dons en nature figurent en bas du compte de résultat pour un montant de 258.959€ qui concerne les actions de communication.

Dette provisionnées pour congés à payer :

La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les charges à payer.

Volontariat associatif

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif a conduit à retenir, au titre des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : Président, Vice-Président, Secrétaire Général. Ces personnes ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature.

Note n°10 Compte Emplois / Ressources- 2018

COMPTE EMPLOIS / RESSOURCES

EMPLOIS	2018		RESSOURCES	2018	
	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)		Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		80 000
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	1 997 560	1 997 560
1.1 Réalisées en France	1 914 879	1 797 879	1.1 Dons et legs collectés	1 997 560	
- Actions Réalisées directement	1 914 879		- Dons manuels non affectés	901 052	
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	992 695	
1.2 Réalisées à l'Étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	103 812	
- Actions Réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	236 058	236 058			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	236 058		2 - AUTRES FONDS PRIVES	129 280	
2.2 Frais de Recherche des autres fonds privés			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - AUTRES PRODUITS	25 681	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	176 888	88 846			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 327 825		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	2 152 491	
II - DOTATION AUX PROVISIONS			II - REPRISE DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	45 223	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		45 223
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	130 112	
TOTAL GENERAL	2 327 825		TOTAL GENERAL	2 327 825	2 042 783
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 122 783	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 122 783
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS ET SERVICES	258 960		PRESTATIONS ET DONS EN NATURE	258 960	
TOTAL GENERAL CHARGES	2 586 785		TOTAL GENERAL PRODUITS	2 586 785	

Le présent tableau ne tient pas compte des contributions volontaires qui n'ont pas été valorisées.

Le Compte d'Emplois des Ressources a été établi en application des règles comptables en vigueur dans l'Association.

Pour mener à bien ses missions, l'Association dispose d'un certain nombre de ressources d'origine mixte. Elle bénéficie à la fois de fonds issus de la générosité du public et de fonds privés.

Ressources collectées auprès du public : ce sont les dons et legs collectés affectés ou non affectés.

Autres Fonds Privés : ce sont les cotisations des membres et les Mécénats d'entreprise.

Pour les besoins spécifiques du CER, des principes comptables particuliers ont été mis en œuvre :

La répartition analytique de certaines charges notamment les frais de personnel qui font l'objet d'une analyse fonctionnelle permettant de définir de manière globale la répartition de chaque salarié en fonction de la nature de son travail.

La répartition des emplois financés par les ressources provenant de l'Appel à la Générosité du Public (AGP) affectée prioritairement aux missions sociales et aux frais de recherche de fonds, et pour le reliquat au financement partiel des frais de fonctionnement.

Les dépenses pour les missions sociales (hors affectation des frais de fonctionnement) provenant de l'Appel à la Générosité du Public (AGP) représentent :

Les subventions accordées à la recherche : 1 580 518 €

Les dépenses engagées pour la promotion de la recherche : 67 488 €

Les dépenses pour la recherche de fonds (marketing direct et collectes événementielles) : 127 477 €

Toutes les autres dépenses, y compris les frais de personnel, qui s'élèvent à 435.341 €, sont réparties proportionnellement au temps passé par le personnel à chaque activité de la FRC, comme suit :

- aux missions sociales pour un montant de 149 872 €
- aux frais de collecte pour un montant de 108 581 €,
- et aux frais de fonctionnement pour un montant de 176 888 €.